

# Celtor planifie son avenir jusqu'en 2065



Au jeu des sept erreurs, on remarque que le tracé de la route cantonale sera déjà déplacé en 2030 (au milieu) par rapport à la situation actuelle (à gauche) et que le paysage au sud de ladite route aura changé à la fin de l'exploitation de la décharge «Celtor II» en 2065.

PHOTOMONTAGES ATB SA

► **La décharge de Ronde-Sagne**, entrée en fonction en 1978 au-dessus de Tavannes, sera remplie d'ici une dizaine d'années.

► **Depuis 2009**, le conseil d'administration et la direction de Celtor SA planchent sur un projet d'extension pour poursuivre l'exploitation durant quarante ans, jusqu'en 2065.

► **Les Conseils municipaux** de Tavannes et Reconvilier ouvrent la procédure d'information publique de ce dossier cardinal pour la gestion des déchets et leur entreposage dans la région.

D'ici dix ans, on aura touché aux limites de la capacité de la décharge de Ronde-Sagne, aménagée voici bientôt trente ans dans la forêt de Chaindon, en bordure de la route cantonale reliant Tavannes au Fuet. Un million trois cent mille mètres cubes y auront été déposés.

En 2009, les responsables de Celtor SA, la société gérant

le site, ont pris l'option de poursuivre l'activité de stockage de mâchefers et de matériaux inertes. Et cette option induit inévitablement une extension de la décharge. C'est cet important projet qu'ont présenté hier à la presse Michel Vogt et Pierre-Alain Schnegg, du conseil d'administration de Celtor SA, Jean-Pierre Hausseiner, chef d'exploitation, ainsi qu'Aurélié Dubois et Yann Rindlisbacher, du bureau d'ingénieurs ATB. C'est cet important projet qui sera aussi détaillé mardi 1<sup>er</sup> décembre, à 20 h, à l'occasion d'une séance d'information publique à la salle communale à Tavannes.

«Celtor II», puisque c'est à ce nom digne de films d'action à épisodes que répond le projet, s'étendra au sud de l'actuelle décharge. Sa surface atteindra 39 600 m<sup>2</sup>, contre 143 000 m<sup>2</sup> pour le site actuellement exploité. Malgré cette importante différence d'emprise au sol, un volume plus important de déchets, 1,376 million de m<sup>3</sup>, pourra être stocké sur le périmètre réduit de Celtor II. Comme l'a illustré sur plans Yann Rindlisbacher, la morphologie du terrain, très en pente, avec

une différence d'altitude de plus de 30 m entre son point le plus haut et son niveau le plus bas, permettra d'entreposer les déchets en hauteur. Avec cet avantage évident d'un impact visuel réduit.

Le déplacement vers le sud des activités de Celtor nécessitera une correction du tracé de la route cantonale. Dès 2022, les automobilistes circuleront sur 880 m au-dessus de l'actuelle décharge. Ces travaux, conséquents, seront financés intégralement par Celtor. «Puisque c'est nous qui en faisons la demande», note Michel Vogt.

Pour répondre aux exigences légales, une vaste étude d'impact environnemental, dont les jalons ont déjà été posés dans une enquête préliminaire, sera menée. Aurélié Dubois, géographe et urbaniste chez ATB, a énuméré les multiples chapitres que cette étude inclura: protection des sols, des eaux, forêt, faune, flore et biotopes, plantes néophytes ou encore impact paysager.

En juillet 2014, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a donné son aval au projet, jugeant notamment les risques minimes pour la nappe phréatique. Les différents «casiers»

de stockage des déchets bénéficieront d'ailleurs d'une double étanchéité, minérale d'abord, par le biais d'un revêtement bitumineux ensuite.

Le feu vert de l'OFEV a marqué une étape cruciale pour Celtor II. Le projet est entré lundi dans sa phase d'information publique. Il y restera jusqu'au 22 décembre. Durant cette période, le dossier dans son intégralité peut être consulté aux administrations municipales de Tavannes et Reconvilier. Il est aussi disponible en ligne sur le site [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch).

ARNAUD BERNARDIN